



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/86
26 janvier 1999

Cinquante-troisième session
Point 160 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[*sans renvoi à une grande commission (A/53/L.43/Rev.1)*]

53/86. Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 52/233 du 26 juin 1998, intitulée «Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000»,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé «Mesures prises par les organismes des Nations Unies pour résoudre le problème informatique posé par le passage à l'an 2000»¹,

Considérant que le problème informatique du passage à l'an 2000, également connu sous le nom de «bogue du millénaire», risque de perturber le fonctionnement des gouvernements, des entreprises et des autres organisations,

Soulignant la nécessité de prendre des mesures correctives efficaces bien avant l'échéance inéluctable du 31 décembre 1999, après laquelle d'importants systèmes risquent de cesser de fonctionner,

Consciente de la gravité des répercussions que le problème informatique du passage à l'an 2000 pourrait avoir dans tous les pays qui sont de plus en plus interdépendants sur le plan économique,

¹ A/53/574 et Corr.1.

Soulignant que le problème informatique du passage à l'an 2000 risque de toucher les systèmes informatiques ainsi qu'une grande partie du matériel de commande électronique contenant des puces intégrées et des horloges internes, ce qui produira des effets de grande envergure sur d'importants secteurs tels que l'alimentation en énergie, les télécommunications, les systèmes financiers, les transports, la santé publique, le fonctionnement des bâtiments et des usines, l'approvisionnement alimentaire, les services d'urgence, l'organisation de la protection sociale et les services collectifs de distribution,

Soulignant également que les gouvernements ainsi que les organisations privées, publiques et internationales doivent déployer des efforts coordonnés afin de chercher à résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000,

Se félicitant que la Banque mondiale ait créé un fonds d'affectation spéciale pour appuyer les efforts visant à résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000 et que les États membres aient versé à ce fonds des contributions volontaires,

Saluant les efforts que le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique du Conseil économique et social déploie en vue de mieux faire connaître le problème informatique du passage à l'an 2000,

1. *Prie* tous les États Membres d'intensifier d'urgence leurs efforts tendant à résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000, notamment en s'attachant à faire en sorte que le secteur privé y prête toute l'attention requise, en cherchant eux-mêmes à le résoudre dans les systèmes qui dépendent d'eux et en désignant à cet effet un coordonnateur à l'échelle nationale;

2. *Lance un appel* à tous les États Membres pour qu'ils coopèrent à l'échelon mondial afin de résoudre en temps voulu le problème informatique du passage à l'an 2000 et travaillent de concert à écarter la menace que ce problème fait peser dans le monde entier;

3. *Demande* aux gouvernements, aux organisations des secteurs public et privé et aux membres de la société civile de mettre en commun, aux niveaux local, régional et mondial, l'information relative à l'expérience qu'ils ont acquise en cherchant à résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000;

4. *Demande instamment* à tous les États Membres d'insister sur l'importance de plans d'urgence et d'élaborer eux-mêmes des plans visant à prévenir toute défaillance majeure dans les secteurs public et privé;

5. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour que tous les organismes des Nations Unies s'assurent, bien avant la fin du siècle, que leurs ordinateurs et leurs équipements dotés de microprocesseurs intégrés sont prêts pour le passage à l'an 2000, en établissant un plan d'action pour le système des Nations Unies;

6. *Prend note avec satisfaction* du projet de directives pour résoudre le problème informatique posé par le passage à l'an 2000 que le Conseil économique et social a établi à sa session de fond de 1998, tel qu'il figure à l'annexe de la résolution 1998/45 du Conseil, en date du 31 juillet 1998, et exhorte les États Membres à se fonder sur ces directives pour s'attaquer au problème sous tous ses aspects;

7. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que les organismes des Nations Unies suivent de près les sources de financement existantes et potentielles afin d'appuyer les efforts des pays en développement

et des pays à économie en transition visant à résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000, et de faciliter la diffusion auprès des États Membres de l'information concernant ces possibilités de financement;

8. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-quatrième session, des mesures prises au sein des organismes des Nations Unies et avec les États Membres afin de résoudre le problème informatique du passage à l'an 2000;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session la question intitulée «Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000» et d'achever ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour avant l'échéance du 31 décembre 1999.

*81^e séance plénière
7 décembre 1998*